

PREVENTION CAMBRIOLAGES



POLICE
NATIONALE



Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence,
vigilance, anticipation:

Vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Un rapport de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) révèle que le nombre de cambriolages continue d'augmenter en France.

Indicateur	Valeur
Nombre annuel de cambriolages ou tentatives	Environ 240 000
Fréquence	1 toutes les 2 minutes
Pourcentage de ménages victimes	Près de 2 %

SÉCURISEZ VOS ACCÈS



➔ ***Dans plus de 54 % des cas, les malfaiteurs ont forcé la porte d'entrée, les fenêtres étant fracturées dans 22 % des cas.***

S'assurer que ses serrures sont fiables reste alors l'attitude la plus prudente. Pour compliquer la tâche des voleurs, il faut opter pour une serrure multipoints, certifiée A2P. (étoile)... Impossible dès lors de faire céder la serrure avec un simple pied de biche. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. Fermez vos volets en votre absence.

- **Renforcer sa porte** est également conseillé. Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Rendre vos fenêtres plus sûres** est à envisager. Vous pouvez installer des vitres anti-effraction, résistantes aux chocs. Vous pouvez également
 - renforcer vos volets. Les portes vitrées sont par ailleurs privilégiées par les malfaiteurs.
 - De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique

- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ;
- ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



• **Changez vos serrures.** Faire changer les serrures d'un appartement dans lequel on vient d'emménager est à considérer, ou si vous venez de perdre vos clés. N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile

• Pensez aux poignées blindées : (environ 150 euros) hors pose)

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

dipn83-la-seyne-slpj@interieur.gouv.fr

OU 17 SI IMMINENT

6

ÉQUIPEZ-VOUS D'UNE ALARME





• **Faire fuir le cambrioleur** qui craint d'être découvert par un voisin est là encore l'objectif. Plusieurs types de dispositifs peuvent aussi être installés pour détecter les mouvements, les bris de vitres ou l'ouverture d'une porte. Plutôt que de déclencher une simple sirène, certains dispositifs permettent d'alerter immédiatement une entreprise de sécurité susceptible d'appeler la police, mais aussi d'enfumer un intrus.

• **Flashez votre voleur.** Moins onéreux que les alarmes, les détecteurs de présence peuvent être installés à l'extérieur d'une maison. (Sauf voie publique). Ces dispositifs déclenchent des éclairages que n'apprécient jamais les voleurs, bien que la grande majorité des cambriolages se déroulent le jour.

• Si vous équipez votre logement de ces dispositifs d'alerte, signalez-le clairement, pour décourager d'emblée un malfaiteur intéressé. N'hésitez pas

également à bluffer en affichant un panneau « attention chien méchant », même si vous ne possédez pas de chien de garde, animal au demeurant sympathique, mais à l'efficacité limitée contre le cambriolage.



DISSIMULEZ VOTRE ABSENCE

Faites croire que votre logement est occupé. La plupart des cambriolages se déroulent en l'absence des occupants. Vous avez alors tout intérêt à faire croire que vous êtes là, car un cambrioleur guette les logements vacants. Certains voleurs insèrent une brindille dans une serrure, avant de revenir pour vérifier quelques jours plus tard que le bout de bois n'a pas bougé.

Avant de partir en vacances : Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien)...

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

- **Prévenir votre gardien,** si votre résidence en compte un. La présence d'un gardien dans un immeuble fait baisser d'un quart la propension de se faire cambrioler. Car, une fois encore, le voleur craint par-dessus tout d'être surpris lors de son forfait.

- **Obtenir la collaboration d'un voisin** est le meilleur moyen de se prévenir contre ce genre de ruses. En pénétrant chez vous, en ouvrant les volets pendant quelques heures et en relevant votre courrier, il empêchera les cambrioleurs de croire que la voie est libre.

- **Simulez votre présence avec des équipements** si vous êtes en froid avec vos voisins, ou que vous vivez dans une maison reculée. De nombreux appareils comme les postes radio ou les téléviseurs comportent des systèmes de mise en route programmée. Allumés pendant quelques heures dans la journée, ces dispositifs peuvent donner l'illusion d'une habitation occupée.

- **Sur les réseaux sociaux, ne clairotez pas que vous partez en vacances.**

- La tentation est grande de faire baver ses collègues en indiquant sur Facebook, Twitter ou Vine que vous allez vous prélasser au soleil. Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances; toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs dont certains scrutent assidûment le web à la recherche d'occupants en vacances.

- **N’informez pas des inconnus de votre absence.** La remarque paraît évidente mais il est fréquent de mettre au courant de son absence, un artisan ou une entreprise de gardiennage d’animaux.

- D’autres recommandations spécifiques à certaines activités sont disponibles sur www.referentsurete.fr



- **Prévenez les forces de l'ordre**

Depuis 1974, policiers et gendarmes proposent l'opération « tranquillité vacances » (OTV), pendant la période des congés estivaux. Une simple inscription dans votre commissariat suffit. Votre logement est alors susceptible d'être inspecté, à n'importe quel moment par une patrouille, pendant votre absence. Depuis 2009, cette opération a été étendue à l'ensemble des périodes de congés scolaires.

Depuis le deuxième semestre 2022 ; il est désormais possible d'effectuer cette démarche en ligne sur le site « service-public.fr »

PROTÉGEZ VOS OBJETS DE VALEURS



- **Cachez intelligemment vos bijoux.** Si vous n'avez pas réussi à empêcher un voleur de pénétrer chez vous, empêchez-le de repartir avec vos objets les plus précieux. Les bijoux sont statistiquement les biens les plus recherchés. Mais un cambrioleur expérimenté a l'habitude des cachettes « insolites » : dans la chasse d'eau, au milieu des sous-vêtements ou derrière les produits ménagers. Réfléchissez aux endroits qui nécessiteront une fouille trop minutieuse : dans un papier aluminium dans le frigo, dans une bouteille, ou dans un pot, enterré sous une fausse plante.

- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, (voire destruction par incendie)... vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeurs. Conservez vos factures. (Expertise du bijou ou sa valeur par un bijoutier, photographie prise du bijou porté par son propriétaire, attestation de 3 personnes témoins du port)...

- Mettez tout cela sur un support de gravure avec une copie déposée chez une tierce personne de confiance.

- Ne laissez pas d'objets de valeurs visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

- Favorisez un coffre fort à la norme ECBS (valeur assurable).



- Quelle que soit la solution adaptée (poignées, coffre, portes, serrures)... l'installation doit être réalisée par un professionnel. (Facture d'installation).

- **Faites tatouer vos équipements** pour dissuader les voleurs de les emporter. Il s'agit de mettre en place une plaque d'identification indécollable, ou de tatouer un numéro avec un produit chimique indélébile.
- **Enfermez votre argent à double tour.** Si vous possédez de l'argent liquide ou des Louis d'or, sachez que vos devises volées lors d'un cambriolage ne sont assurées, dans la plupart des contrats que si elles étaient conservées dans un meuble fermé à clé ou dans un coffre-fort. N'hésitez pas à déposer à la banque les recettes de vos activités (commerçants, pharmacien etc)...
- De façon générale, il est conseillé de se pencher minutieusement sur son contrat d'assurance. Car certaines compagnies imposent un certain niveau de précaution en matière de sécurité, avant d'accepter de faire marcher leurs assurances contre les cambriolages.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

→ Prévenez immédiatement le commissariat de police du lieu de l'infraction. Privilégiez l'appel 17

- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtement),...

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et carte de crédit dérobés.

Avant l'arrivée des forces de l'ordre :

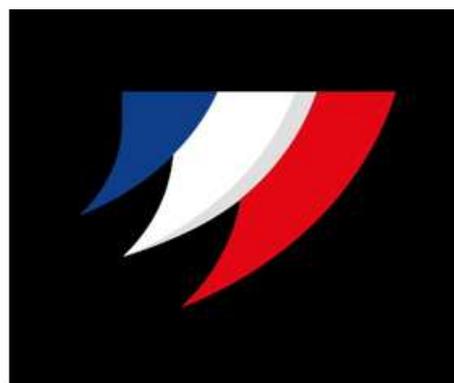
Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- Interdisez l'accès des lieux

Quelques numéros utiles :



Opposition carte bancaire : 0892 705 705



Téléphones portables volés :

.SFR la Poste : mobilevole@sfr.com

.Orange Sosh : mobilevole@orange.com

.Bouygues Telecom : mobilevole@bouyguetelecom.fr

.FREE : requisition@corp.free.fr

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?



Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs de cambriolages.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement de serrures, réparations),...

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer plainte en ligne sur internet :

masecurite.gouv.fr



Ma sécurité
Vous n'êtes pas seul.

Téléchargez l'**application**
ou rendez-vous sur
masecurite.interieur.gouv.fr

